

Resolution

WHEREAS the growing social crisis and impacts of poverty have downstream effects on our municipality, putting unsustainable pressure on our limited resources to deliver necessary public services and social supports as we struggle to keep up with downloaded responsibilities.

WHEREAS Basic Income addresses key social determinants of health, such as income and housing, it can alleviate pressures on municipalities to address poverty and fill gaps in social supports, such as shelter, housing, food security and mental health. Research and pilots show that when people have a sufficient and secure income their mental and physical health improves; they have the capacity to secure more affordable, suitable, and safe housing, childcare, healthy food, and transportation; and poverty rates decrease.

WHEREAS the provision of a guaranteed livable basic income would benefit individuals, families and communities and protect the most vulnerable in society, it would also support community resilience by facilitating the transition to a local economy that responds to the climate crisis and other major challenges. Evidence shows that a federally funded basic income that improves people's financial stability is possible, as successful income transfer programs already exist in Canada for seniors (Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement) and for parents (Canada Child Benefit (CCB)).

THEREFORE be it resolved that the City of Moncton write a letter to the Prime Minister, New Brunswick Members of Parliament, and the Premier of New Brunswick, calling on these orders of government to work towards implementing a Guaranteed Livable Basic Income to eradicate poverty and homelessness, and ensure everyone has sufficient income to meet their basic needs."

Moved: Councillor Charles Léger

Seconded: Councillor Paulette Thériault

Résolution

ATTENDU QUE la crise sociale s'intensifie et la pauvreté entraîne des répercussions en aval sur notre municipalité, ce qui entraîne une pression intenable sur nos ressources limitées pour offrir les services publics et les soutiens sociaux nécessaires alors que nous arrivons à peine à remplir les responsabilités qui nous sont transférées;

ATTENDU QUE le revenu de base s'attaque aux principaux déterminants sociaux de la santé, comme le revenu et le logement. Il peut alléger les pressions pesant sur les municipalités pour lutter contre la pauvreté et combler les écarts relatifs aux soutiens sociaux, comme les refuges, le logement, la sécurité alimentaire et la santé mentale. Des travaux de recherche et des projets pilotes révèlent qu'un revenu suffisant et assuré améliore la santé physique et mentale, qu'il augmente la capacité d'assumer les coûts des services de garde d'enfants, des aliments sains, du transport et d'un logement plus sûr, abordable et convenable, et qu'il réduit les taux de pauvreté;

ATTENDU QUE la fourniture d'un revenu de base garanti profiterait aux individus, aux familles et aux collectivités, en plus de protéger les membres les plus vulnérables de la société. Un revenu de base garanti contribuerait d'ailleurs à soutenir la résilience communautaire en facilitant la transition vers une économie locale qui fait face à la crise climatique et à d'autres défis importants. La mise en œuvre réussie de programmes de transfert du revenu au Canada – pour les personnes âgées (Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) et les parents (Allocation canadienne pour enfants) – a prouvé qu'il est possible d'offrir un revenu de base, financé par le gouvernement fédéral, qui renforce la stabilité financière;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Ville de Moncton rédige une lettre à l'intention du premier ministre du Canada, des députés du Nouveau-Brunswick et du premier ministre du Nouveau-Brunswick pour demander qu'on déploie des efforts à ces différents paliers du gouvernement pour mettre en œuvre un revenu de base garanti visant à mettre fin à la pauvreté et à l'itinérance, de même qu'à assurer un revenu suffisant permettant à quiconque de subvenir à ses besoins fondamentaux.

Proposée par : Charles Léger, conseiller

Appuyée par : Paulette Thériault, conseillère